



Contact

C O M M U N E D E N E A U F L E S - S A I N T - M A R T I N

Sommaire

Conseil Municipal p 2 à 4

Zoom p 4 à 5

Rappels règlementaires p5

Vie locale p 5 à 6

Retours sur événements p 7 à 10

Evénements à venir p 10 à 11

Dans le rétro p 12 à 13

Nos amis les bêtes p 14 à 15

Partages p 16

LE MOT DU MAIRE



Chères Neaufléennes, chers Neaufléens,

L'année qui finit nous a réservé de nombreuses surprises, des événements, humains ou naturels, alarmants et des conditions économiques et sociales que nous n'avons pu envisager, aussi il est difficile de lancer des « bonnes années » et autres « Meilleurs vœux » à tout va comme si de rien n'était alors que 2023 se présente avec de nombreuses incertitudes. Il nous faut donc concevoir des vœux particuliers pour une année particulière.

Malgré tout je souhaite vous exprimer en mon nom et celui du Conseil Municipal mes vœux pour 2023. Des vœux de bonheur pour vous et toutes les personnes qui vous sont proches.

Des vœux de réussite pour tous vos projets privés ou professionnels.

Et enfin que la santé vous accompagne tout le long de l'année, ainsi que votre famille et les personnes qui vous sont chères.

Ces moments difficiles ne sont, heureusement, jamais insurmontables mais ils permettent de retrouver la vraie valeur des choses.

Dans de nombreuses situations nous avons retrouvé des repères :

La famille, la solidarité, l'entraide, la compassion, pour vivre au quotidien des situations difficiles.

Nous avons pris conscience que la nature nous offrait des richesses, mais qu'il fallait en faire un bon usage car ses trésors ne sont pas inépuisables que nous quitions le cycle du gaspillage et de la consommation facile pour apprendre l'économie sous toutes ses formes.

Nos aînés ont aussi connu des périodes difficiles mais ils ont appris que le bonheur n'était pas dans la possession mais dans l'échange et le partage, la convivialité.

C'est pour cela que j'aurais le plaisir de vous recevoir à l'occasion de la cérémonie des vœux de la Municipalité le samedi 14 janvier 2023 à 18h.

Le Conseil Municipal travaille chaque jour pour vous accompagner et organiser la vie de notre commune pour répondre à vos attentes.

En attendant, je souhaite que cette année soit votre « année » et qu'elle réponde à vos aspirations

Meilleurs Vœux à tous.

Jean-Pierre Fondrille

Restons en lien

Mairie
19 rue St-Martin
27830 Neaufles St-Martin

 02 32 55 00 04

 Mairie.neaufles@yahoo.fr

 Mairie
Neaufles-Saint-Martin

 Panneau Pocket

 Lundi
de 9h00 à 12h00 et
de 13h30 à 18h30

Mardi et vendredi
de 13h30 à 18h30

Jeudi
de 16h00 à 18h30

Mercredi et samedi
de 9h00 à 12h00

- Escrime scolaire 2022-2023** ➡ Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de reconduire l'activité Escrime pour l'année scolaire 2022-2023 pour un montant de 2 144 € TTC pour 32 séances.
- Rétrocession concession funéraire** ➡ Annulation d'un renouvellement d'une concession cimetière suite à un doublon. Le trop perçu sera remboursé. A l'unanimité le Conseil accepte les propositions du Maire.
- Renouvellement du contrat ADICO RGPLD et nomination d'un référent** ➡ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat ADICO et désigne un délégué à la protection des données.
- CDG27 Proposition médiation préalable obligatoire (MPO)** ➡ Concernant le personnel communal, M. le Maire propose la signature d'une convention pour la mise en place de la médiation préalable obligatoire en cas de litige. Le Conseil approuve les termes de la convention et autorise M. le Maire à la signer.
- Fixation du loyer du logement situé au 21 rue St-Martin** ➡ Un logement de fonction était attribué à titre gratuit à la directrice de l'école. Retraitée en septembre 2022 et, souhaitant rester dans les lieux, il convient, à l'instar des autres logements communaux, d'établir un bail. Un professionnel mandaté, a estimé le montant du loyer, hors charge, entre 700 et 850 €. Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions, décide de fixer le loyer mensuel à 800 € hors charges afin de respecter l'équité des loyers des logements communaux.
- Remplacement du lave-vaisselle de la grande salle des fêtes** ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société LANEF pour un montant de 4 923 € HT.
- Conditions de location des salles des fêtes** ➡ Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, refusent l'augmentation du prix de la location de la grande salle des fêtes proposée par M. le Maire.
- Achat de mobilier pour le 1er étage de la mairie** ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une enveloppe de 1 500 € pour équiper les bureaux du 1er étage.
- Achat de jardinières pour la régulation de la circulation** ➡ Suite à la proposition de M. le Maire d'installer des jardinières rue du Bois afin de réguler la circulation, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, demandent l'étude des avantages et inconvénients de cette installation et notamment les conditions de passage du camion poubelles et des cars.
- Système d'alarme du bureau de poste** ➡ Suite à l'installation de l'agence postale dans les locaux de la mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la Sté SOS Activeille d'un montant de 6 549.14 € HT pour la mise en place d'une alarme H24 afin de protéger le personnel et les locaux.

Signalisation RD 10

➡ La création des plateaux ralentisseurs sur la RD10 nécessite, sur demande du département, la mise en place d'une signalisation adaptée par des panneaux et des marquages au sol. L'ensemble du Conseil accepte le devis de la société COLAS pour un montant HT de 4 163.60 € et autorise M. le Maire à demander une subvention.

Convention avec la commune de Courcelles-Lès-Gisors pour le centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature d'une convention avec la commune de Courcelles-Lès-Gisors pour rembourser les salaires et charges de l'agent.

Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes du Vexin Normand avec la reprise de la compétence « Politique du logement et cadre de vie »

➡ Les membres du Conseil Municipal, par 7 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, approuvent la modification des statuts de la Com Com avec la reprise de la compétence « politique du logement et cadre de vie ».

Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager, mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2023

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les opérations d'investissement avant le vote du budget 2023.

É C H O S D U C O N S E I L M U N I C I P A L
D U V E N D R E D I 1 6 D E C E M B R E 2 0 2 2 *

Modification budgétaire

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification budgétaire augmentant les charges de fonctionnement du chapitre 011. Après prise en compte, le budget 2022 fonctionnement s'élève à 1 033 129.24 € en recettes et dépenses.

Changement de grade d'un agent

➡ Suite à la réussite au concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe d'une agente, M. le Maire propose la création du poste équivalent. Parallèlement, il est procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial.

Accord pour demandes de subventions 2023

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents financeurs potentiels concernant la création d'un parc de jeux à destination des enfants sur l'espace Michel Strohm et pour la réfection de la toiture de l'église, vote : 9 voix pour et 1 absten-

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale

➡ Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident unanimement de valider les nouveaux horaires de l'agence postale communale à compter du 2 janvier 2023.

Révision du loyer au 21 rue St Martin

➡ Suite à la fixation du loyer par le Conseil Municipal, lors de la séance du 29 novembre 2022, la locataire conteste le montant. A l'unanimité, le Conseil maintient le montant initialement voté.

Révision du loyer au 9 rue de la Poste

➡ Le locataire du logement a déposé une réclamation concernant l'augmentation de son loyer au regard de l'état du logement occupé. La clause de révision annuelle est incluse dans le contrat, son application est obligatoire. Néanmoins, le Conseil décide que des travaux de réfection du logement seront réalisés rapidement.

Constitution provision créances ➡ La constitution d'une provision comptable est une dépense douteuses obligatoire en cas de créances douteuses. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de provisionner 273,77 euros au chapitre 68.

**L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site de la Mairie et sur les panneaux d'affichage situés face à la Mairie.*

Z O O M - R E C E N S E M E N T D E L A P O P U L A T I O N

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France.

Cette année, la Commune de Neaufles Saint Martin réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **20 janvier 2023** ? Contactez la commune au 02 32 55 00 04.

Seules les personnes suivantes munies d'une carte officielle seront habilitées à recenser la population :

Mme Marie-Françoise Duliot, Mme Nicole Carpentier, Mme Sylvie Bradelle



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement, définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, **identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le 02 32 55 00 04.
Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

R A P P E L S R È G L E M E N T A I R E S

TANT QUE VOTRE CHIEN

NE SERA PAS VOLONTAIRE

POUR RAMASSER

**C'EST À VOUS
DE LE FAIRE !**



La propreté de la ville, c'est l'affaire de tous !

Lors des promenades dans la commune, tout propriétaire ou possesseur de chiens est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public, y compris le terrain communal, et surtout devant les habitations des neauffléens. En cas de non respect, l'infraction est passible d'une contravention de 35€.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination, ex. : un garage transformé en pièce d'habitation. Il est en de même si vous construisez une piscine ou un équipement sportif ou si vous voulez modifier un élément visible de votre propriété (clôture, portail, volet, panneaux voltaïque...).

Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Depuis le 1er janvier 2022, les dossiers peuvent être déposés par voie dématérialisée. Ils peuvent également être déposés ou envoyés par courrier RAR à la mairie.

Cette déclaration étant préalable, il est évident qu'elle doit être déposée et validée avant le début des travaux. L'infraction de défaut de dépôt peut-être constatée jusqu'à 10 ans après la réalisation de vos travaux.



V I E L O C A L E



2023

Les membres du CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux.

Que l'année qui débute réponde à vos attentes personnelles et, pour les actifs, professionnelles.

Avant tout, qu'elle soit bienveillante et vous maintienne en santé.

Soyez assurés de notre engagement de proximité.

**L'équipe du CCAS de Neaufles St-Martin vous accompagnera tout au long de l'année
si vous en avez besoin.**

Notre principale mission est de vous aider autant que faire se peut.

**Nous continuerons également à vous proposer, tout au long de l'année, des moments conviviaux
et, cet été, des sorties intergénérationnelles.**

Bien à vous.

TRAVAUX - AMÉNAGEMENTS

POSE DE RALENTISSEURS ROUTE DE VERNON



Tout arrive ! Les premiers ralentisseurs sont installés route de Vernon.



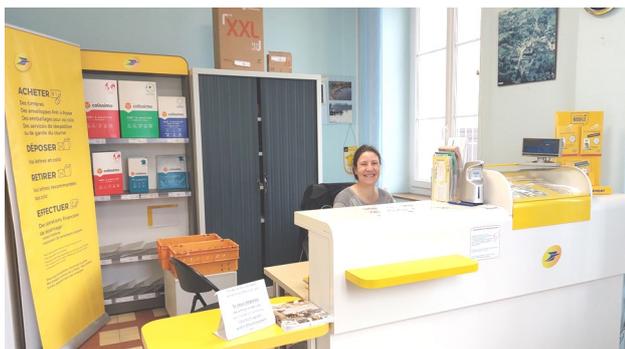
Une réflexion est en cours pour sécuriser notre village. D'autres rues nécessitent toute notre attention.

AMÉNAGEMENT DE BUREAUX AU 1er ÉTAGE DE LA MAIRIE

Le rez-de-chaussée n'étant plus adapté à l'accueil des administrés, l'étage de la mairie a été aménagé en bureaux administratifs. Les personnes à mobilité réduite seront reçues en rez-de-chaussée.



TRANSFERT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



Pour éviter l'isolement et réduire les coûts de fonctionnement, l'agence postale a rejoint les locaux de la mairie.

Depuis le 2 janvier dernier, Sylvie Bradelle, nouvelle agente d'accueil, vous reçoit aux horaires suivants :

Lundi : Fermé

Mardi-Jeudi-Vendredi : 14h à 18h

Mercredi et Samedi : 9h à 12h

INSTALLATION D'UN POINT INFORMATIQUE

Dans le cadre du transfert de l'agence postale, un poste informatique a été installé dans les nouveaux locaux. Il est à votre disposition, à titre gracieux, pour différents besoins : Envoyer / recevoir des mails, imprimer, scanner, réaliser des démarches administratives, recherches diverses.. etc.

Ce poste est accessible uniquement pendant l'ouverture de l'agence postale.



OCTOBRE ROSE DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022 - CCAS



Neaufles St-Martin poursuit son soutien à la lutte contre le cancer du sein. C'est autour des étangs de Neaufles que les participants et généreux donateurs se sont retrouvés le dimanche 16 octobre pour une balade au Parc Nature.

210 euros ont été reversés à l'institut Becquerel de Rouen, spécialisé dans le traitement du cancer et particulièrement celui du sein.

CINÉMA DU 26 OCTOBRE 2022 - CCAS



Deux films étaient proposés Krypto 2 pour le jeune public et les Vieux fourneaux 2.

Le public était nombreux, appréciant le changement des horaires qui désormais passent à 16h et 18h.



HALLOWEEN AU HARAS DE NEAUFLES LE 31 OCTOBRE 2022 - NEAUFLES ANIM'



Cette année la fête d'Halloween a débuté au Haras de Neaufles. Les enfants ont déambulé sur les poneys dans les rues du village à la recherche de bonbons.

Les Neaufléens comme à l'accoutumée ont respecté cette tradition irlandaise en offrant des friandises aux enfants.



REPAS DE L'AMITIÉ LE 4 NOVEMBRE 2022 - CCAS



Repas de l'amitié sympathique pour la centaine de convives dont les doyens de l'assemblée Micheline et Jean, le vendredi 4 novembre dernier. Tous ont apprécié le délicieux repas Normand concocté par le traiteur « Les mets des saveurs ». Puis l'orchestre de William Andrew a pris le relais pour offrir aux participants un après-midi dansant. Plébiscité par tous, il a d'ores et déjà été retenu pour le repas 2023 !



LA BEAUJOLAISE SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 – NEAUFLES ANIM'



Le traditionnel repas à la gloire du Beaujolais Nouveau a réuni 120 personnes. Le repas, très apprécié, était du « fait maison » par les bénévoles de Neaufles Anim'.

Le DJ a ensuite enflammé la piste de danse jusqu'à 2 heures du matin, enchainant tour à tour des airs d'hier et d'aujourd'hui pour la plus grande joie des danseurs.



MARCHÉ DE NOEL LE SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022 – NEAUFLES ANIM'



Succès incontesté pour la première édition du marché de Noël de Neaufles St-Martin !

A partir de 10h00 le public a déambulé devant les stands de la trentaine d'exposants tous volontaires pour renouveler l'expérience.

L'équipe de Neaufles Anim' proposait vin et chocolat chauds, punch de Noël, huîtres et tartines terre et mer, crêpes. La boulangerie, très sollicitée, a fourni tout au long de la journée ses produits appréciés des Neaufléens et des promeneurs.



Les enfants ont pu profiter gracieusement de balades en calèche ou à dos de poneys et du gigantesque train gonflable mis à leur disposition sur l'espace Michel Strohm.

Bien au chaud les enfants ont bénéficié de l'animation bénévole de Veni Vedi Ludi et de ses jeux d'antan. Merci à eux.

LE LOTO ET LA DISTRIBUTION DU COLIS DES SENIORS LE 14 DÉCEMBRE 2022 - CCAS



Le CCAS recevait les Neaufléens pour un après-midi Loto de Noël. Les plus chanceux d'entre eux se sont vus offrir des lots choisis avec soin par les membres du CCAS.



L'après-midi s'est poursuivie par le goûter de Noël où les bûches de notre boulanger Éric Aubert ont ravi les papilles !

Les bénéficiaires du colis de fin d'année ont pu repartir avec un sac isotherme rempli de mets festifs.

GYM DOUCE—DÉPART DU COACH LE 15 DÉCEMBRE 2022— CCAS



La trentaine de bénéficiaires de la Gym Douce a dit au revoir à son prof qui part pour d'autres aventures. . A l'issue de la séance, les seniors ont partagé un pot de l'amitié.

Il est remplacé par un coach qui est aussi professionnel et agréable, mais il faut vous l'avouer : Manu était le chouchou de ces dames !

ARBRE DE NOËL DES ENFANTS LE 17 DÉCEMBRE 2022— NEAUFLES ANIM'



Cette année, c'est le film « Belle et Sébastien nouvelle génération » qui a été projeté en salle des fêtes.

A l'issue du film le Père Noël est venu aider les bénévoles de Neaufles Anim' a distribué le goûter aux enfants, composé, entre autre, de délicieux choux au chocolat et à la vanille élaborés par notre boulanger.



LE PÈRE NOËL A LIVRÉ LES JOUETS A NEAUFLES — MUNICIPALITÉ



Après le goûter, le Père Noël aidé d'élus, a remis les 148 cadeaux que la municipalité lui avait commandés.



EVENEMENTS A VENIR

VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 14 JANVIER 2023 18H00

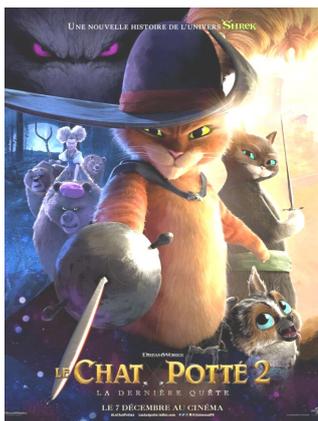


*Le Maire et les membres du Conseil Municipal
vous convient à la cérémonie des vœux
Samedi 14 janvier 2023 à 18h00
en salle des fêtes*

Exposition de photos de Neaufles et extraits du journal « Echos de la Tour »

CINÉMA DU 21 JANVIER 2023 - CCAS

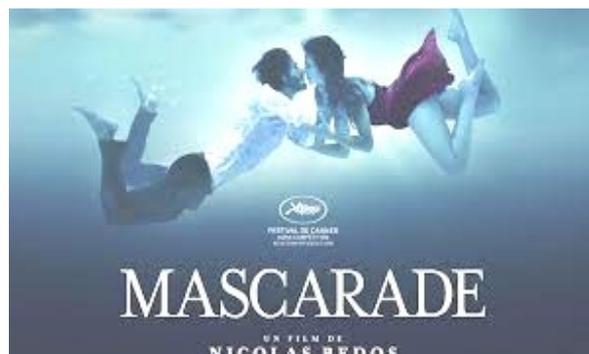
Pour rappel, la projection des films est offerte aux Neaufléens et à leurs petits-enfants en visite...



Deux films vous sont proposés le samedi 21 janvier prochain :

A 16h00—Le chat Potté 2, sorti dans les salles le 7 décembre dernier.

A 18h00—Mascarade de Nicolas Bedos avec Isabelle Adjani, Pierre Niney, François Cluzet..... Sortie en salle le 7 novembre 2022.



NEAUFLES DANSE



Dimanche 5 février 2023

De 14h30 à 18h30

Organisé par
L'association
Neaufles Danse

Rock, Salsa, Tcha Tcha Tcha, Tango, Valse, Bachata...
Disco, Danses en ligne

Réservation obligatoire : Nous contacter
Tél : 06 62 82 76 20/06 76 33 66 62
Email : neaufles.danse@orange.fr

Entrée public : 10 €
Entrée adhérent : 8 €



VESTIAIRE DE LA VALLÉE DE L'EPTÉ

BRADERIE

La prochaine vente aura lieu à la salle des fêtes de Neaufles Saint-Martin !

Judi 16 et vendredi 17 février 2023
9h30 / 16h30

Samedi 18 février 2023
9h30 / 12h00 (sac à 7 €)

Ou bien sac à 50% (au choix)

Vestiaire
de la Vallée de l'Epte

Vêtements à petits prix : 1.50 € / manteau 5 €
10 vêtements enfants : 7 € + jouets
Ouverte à TOUS !

Plus nous vendons, plus nous aidons !

SOIRÉE DANSANTE LE SAMEDI 4 MARS 2023 - NEAUFLES ANIM'



L'Alsace sera à l'honneur samedi 4 mars en salle des fêtes avec une soirée choucroute.

Au menu : Kir pétillant et ses toasts, choucroute accompagnée d'un verre de vin blanc ou de bière, salade, fromage et son verre de vin et pour finir un café gourmand.

Soirée animée par un DJ.

Tarifs : 22,00 € / adulte et 12,00 € / enfant jusqu'à 12 ans.

Réservations au 06.04.09.31.02 dans la limite des places disponibles.



L'ÉCHO DE LA TOUR (SUITE ET FIN)

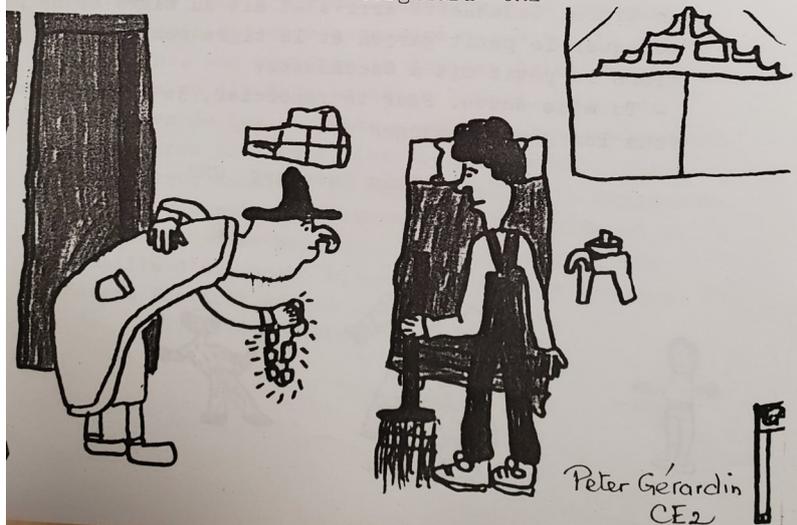
NOTRE DIMANCHE 15 DECEMBRE

Dimanche à 15 heures, nous sommes allés à la salle des fêtes. Monsieur Jonfal nous a annoncé le programme de l'après midi. Nous avons d'abord vu des dessins animés de Donald prêtés par Sofratube. Après nous avons eu du chocolat chaud et des brioches. Le lait été donné par Madame Laidier. Après il y a eu une pièce de théâtre LA SORCIERE DU PLACARD AUX BALAIS.

La sorcière Isabelle, après avoir enlevé son chapeau et son faux nez, a joué de la guitare. Tout d'abord la chanson de Carlos: "Mon bocal est trop petit", et "Petit Garçon". C'est sur cette chanson que nous avons appelé le Père Noël. Pour la remise des jouets, chaque instituteur a appelé les enfants de sa classe.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait passer cette bonne journée.

Solemn Sorgniard CM2



MA PETITE CHIENNE

Un jour, mon cousin a acheté une chienne mais elle s'est battue avec Moustache, le chien qu'il avait. Ma tante a alors décidé de la donner à ma Mamoe. La chienne a commencé à me suivre partout où j'allais. Maintenant, elle m'accompagne à l'école le matin.

Le jour où il l'a eue, mon Papy lui a changé son nom; il l'a appelée Miette.

Stéphanie LAIDIER - CM1

MOTS D'ENFANTS

Lors de la visite du château de Gisors, le guide nous parle d'un personnage connu de l'histoire de France et essaie de faire deviner ce personnage aux élèves.

-voyons, il n'avait pas de terre, on l'appelait Jean....
Jean Sss....

Et Olivier de répondre:

-Jean RICHARD!...

+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+

Sur la plage de Dieppe - si réputée pour ses galets - un de nos correspondants appelle le maître et lui dit:

-Regarde, Maître, Stéphane a trouvé un caillou....

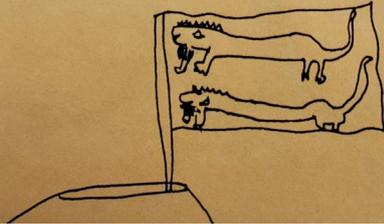
+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+\$\$+

Toujours au château de Gisors. Nous sommes dans la salle du prisonnier et le guide nous parle de pendaison.

- Mais au fait, dit-il, qu'est-ce qu'une pendaison? Vous savez ce que veut dire "pendre"?

Et Amar de s'exclamer:

- C'est quand les poules donnent des oeufs....



COURSES DE KARTING...DANGER...

Mon cousin Laurent fait du karting.

Un dimanche, dans une course à Deauville, les freins ont lâché dans un virage et mon cousin a fait plusieurs tonneaux avec son bolide.

Heureusement qu'il avait son casque! Il s'en est sorti avec une jambe cassée. Son karting était complètement broyé.

Le karting est un sport dangereux. Malgré son accident, mon cousin recommence l'entraînement. Son rêve est de gagner le championnat.

Eric FOLLET- CE2

L'alimentation du chien



A force de répétitions, tout le monde le sait maintenant, la diététique canine obéit à des règles différentes des nôtres, tant en qualité qu'en quantité. On a bien compris également qu'il en est de même pour le comportement alimentaire du chien. Et bien sûr, il semble évident que l'animal doit être nourri en fonction de son âge, de sa taille et de son mode de vie.

Entrons un peu plus loin dans les principes fondamentaux.

Dès le sevrage accompli, c'est-à-dire vers l'âge de 8 semaines, le chiot doit être soumis à un régime alimentaire intermédiaire entre le lait maternel et la nourriture classique. Durant cette période de croissance extrêmement rapide—le chiot double son poids à une vitesse 20 fois supérieure à celle d'un enfant—le principe fondamental sera de veiller à ce qu'il ait suffisamment à manger ; à cet âge là, l'obésité est exceptionnelle. Jusqu'à 3 mois on lui donnera 4 repas par jour. Si vous avez choisi l'alimentation ménagère deux devront être composés de flocons ou de bouillie, les deux autres devront être à base de viande.

A l'âge de 3 mois, on supprimera l'un des deux repas lacté puis l'autre 15 jours plus tard. Le chiot conservera alors deux repas par jour jusqu'à l'âge adulte.

Si vous avez opté pour l'aliment industriel, boîtes et croquettes sont à votre disposition, de très bonnes sont disponibles dans le commerce et chez les vétérinaires, assurez-vous qu'elles soient adaptées à l'âge de l'animal. Les croquettes, au début, peuvent être humidifiées avant que les chiots puisse croquer efficacement (ce qui survient très vite !).

Il est très important de veiller à lui donner une nourriture équilibrée et de demander conseil à votre vétérinaire si nécessaire.

L'âge adulte se situe entre 12 et 16 mois selon les races. A ce moment là, les notions se basent sur les besoins d'entretien et sur le mode de vie. Un adulte à deux fois moins de besoins caloriques que le jeune à poids égal, il faut donc revoir le régime pour ne pas aboutir à l'obésité qui guette tant de chiens. Le volume de la ration est bien entendu fonction du format du chien. Ainsi un caniche ou un yorkshire mangera 250 g de nourriture/jour alors qu'un dogue allemand ou un mastiff nécessite entre 1 800 et 2 200 g/jour. De même un animal restant toute la journée à la maison n'a pas besoin de la même quantité de calories que celui qui travaille, chasse ou vit avec un maître qui lui fait faire une heure de jogging tous les matins.





Nous avons laissé le jeune chien à deux repas par jour à la fin de sa croissance. On peut conserver sans aucun risque le même rythme pour l'adulte pendant toute sa vie, à condition de respecter les quantités globales qui lui sont nécessaires, en deux repas servis le matin et le soir. On voit très souvent certains chiens bouder l'un des deux repas : on supprimera alors celui-ci en servant la ration quotidienne en une seule fois.

La nourriture ne doit pas être présentée à l'animal dès sa sortie du réfrigérateur mais servie à température ambiante. Laissez en permanence à votre chien un bol d'eau fraîche et, s'il est nourri avec des aliments secs, prévoyez qu'il devra se désaltérer plus souvent.

Le chien âgé doit lui aussi avoir son régime. Il digère moins bien et répugne à trop se déplacer. Il a moins de besoins en énergie.

Si ses reins fonctionnent bien, continuez à lui donner de la viande, diminuez les céréales, augmentez légèrement les légumes.

Le mieux est de se reposer sur les fabricants qui proposent une gamme « sénior ».

On peut mélanger nourriture commerciale et familiale, à condition de bien estimer l'apport de cette dernière car les quantités indiquées sur les étiquettes par les fabricants sont déjà suffisantes pour satisfaire les besoins journaliers.



Passer brutalement d'un type d'alimentation à un autre peut être source de troubles digestifs. Soyez progressifs et habituez l'animal en une semaine environ.

Mise au point sur des « on-dit »

Les os sont très souvent au ban de l'alimentation ou de la gourmandise.

Un chien jeune ou adulte dont le système digestif est parfait peut manger des os tendres de poulet, de veau ou ronger un gros os de bœuf. On évitera d'en donner aux chiens âgés, obèses ou ayant tendance à la constipation.

Attention aux os de mouton et de lapin.

Il en est de même pour le lait. A la fois excellent aliment et boisson, il peut être mal toléré et donner des diarrhées blanches. Si ce n'est pas le cas, utilisez le lait entier comme apport de calcium et de vitamines sans le couper d'eau.

Docteur Rousselet-Blanc

NUMÉROS UTILES

Mairie - 02 32 55 00 04

Samu 15 – Pompiers 18 - Gendarmerie 17

Hôpital de Gisors – 02 32 27 76 76

Numéro d'urgence européen—112

Enfance maltraitée - 119

Service d'urgence aux malentendants – 114

Violences conjugales - 3919

Pharmacie de garde – 3237

BALLADE A POSES—VILLE BATELIERE



Visite du barrage de Poses

Un endroit unique pour observer le passage des bateaux et profiter de la vue imprenable sur le fleuve.

Le barrage et les écluses s'étendent sur 235 mètres de long et constituent une curiosité à part entière pour les petits et grands. Empruntez une passerelle surmontant l'ensemble des installations et permettant le passage des pié-

tons et cyclistes au dessus du fleuve. Entre les communes de Poses sur la rive gauche et Amfreville-sous-les-Monts sur la rive droite, ce barrage à déversoir mobile est installé pour combler le dénivelé entre l'amont et l'aval du fleuve.

Arrêtez vous le temps du passage d'une embarcation pour observer le transfert des eaux d'un bassin à l'autre des 2 écluses.

Vous pouvez prolonger votre visite par une charmante balade de 4 kms le long de la Seine.



RECETTE NORMANDE—GALETTE DES ROIS NORMANDE



Pour une galette des rois de 6 personnes (diamètre 26 cm) :

500 g de pâte feuilletée, 700 g de pommes, 50 g de raisins secs, 80 g de beurre, 6 cuillères à soupe de sucre en poudre, 1 cuillère à café de cannelle en poudre, 1 cuillère à soupe de poudre d'amande, 1 œuf, 6 cuillères à soupe de rhum, 1 fève.

Pelez les pommes, coupez-les en quartiers. Dans un bol mettez les raisins secs avec le Rhum, laissez-les gonfler. Faites fondre 80 g de beurre, mettez les pommes à dorer, elles doivent être juste souples sous les doigts. Versez-les dans une jatte, avec les raisins secs égouttés, la poudre d'amandes et la cannelle. Mélangez le tout délicatement.

- Recouvrez la plaque à pâtisserie d'une feuille d'aluminium ménager, beurrez-la largement avec le reste du beurre. Séparez la pâte en deux parties égales, étalez chaque moitié de pâte au rouleau. Sur chaque abaisse découpez à l'aide d'un saladier deux ronds de pâte de 26 cm de diamètre.
- Déposez l'un des ronds sur l'aluminium beurré. Mettez au centre la préparation aux pommes, étalez-la jusqu'à 2 cm des bords. Cachez la fève dans la garniture. Battez l'œuf entier, badigeonnez le pourtour libre de la pâte avec l'œuf battu.
- Recouvrez avec la seconde abaisse de pâte. Appuyez légèrement sur les bords pour les souder. Chiquetez le contour avec la pointe d'un couteau. Striez le dessus avec une fourchette. Dorez à l'œuf battu.
- Enfourez 30 mn à four modéré, 180° (th6), puis baissez à 120° (th4) et laissez cuire encore 10 mn. Servez tiède.

Dégustez avec un bon cidre du cru !